
ASSOCIATION DE GESTION DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX « AGECAM »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
2, place Victor Hugo
92270 LE KREMLIN-BICÊTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Agecam » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants mentionnés dans l'annexe des comptes annuels à savoir :

- la justification du changement de méthode de traitement comptable des subventions d'investissements en page 10 ;
- la valorisation des contributions volontaires en nature en page 12 ;
- les engagements financiers au titre des indemnités de fin de carrière en page 22 ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable

Comme indiqué en page 10 de l'annexe, l'association a procédé à un changement de méthode comptable concernant le traitement des subventions d'investissements. Elles sont désormais inscrites au passif du bilan (voir tableau de variation des fonds propres en page 17 de l'annexe) et reprises au résultat selon le rythme des amortissements des biens financés.

Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont évaluées à 360 000€ HT au 31/12/2023 comme indiqué en page 12 de l'annexe. Elles correspondent à la mise à disposition à titre gratuit de l'espace Culturel André Malraux par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de la formalisation de cette valorisation par le financeur.

Les engagements financiers au titre des indemnités de fin de carrière

Les engagements financiers au titre des indemnités de fin de carrière s'élèvent à 35 949 € en page 22 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de la pertinence des variables utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière ainsi que la valorisation des engagements financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier arrêté le 22 juin 2024 et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Hervé DEQUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Dequi', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	13 433	10 144	3 289	5 714
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	12 010	8 982	3 028	4 126
Autres	316 346	197 539	118 807	114 116
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	341 789	216 665	125 124	123 956
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	14 194		14 194	9 615
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	48 625		48 625	54 686
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 412		30 412	19 370
Charges constatées d'avance	6 588		6 588	
TOTAL (II)	99 835		99 835	83 685
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	441 623	216 665	224 958	207 642

BILAN PASSIF

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	70 867	53 371
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 361	17 496
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>10 506</i>	<i>70 867</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	32 229	
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	42 735	70 867
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 529	46 764
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	88 094	82 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	302	7 799
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	28 298	
TOTAL (IV)	182 223	136 775
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	224 958	207 642

COMPTE DE RÉSULTAT

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	35	205
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 112	1 904
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	76 337	46 496
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	627 452	772 970
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		5 766
Mécénats	1 500	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 326	19 843
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 828	930
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	711 590	848 113
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	317	2 023
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	287 833	309 354
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	10 019	12 510
Salaires et traitements	312 883	334 893
Charges sociales	118 430	125 549
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 782	26 058
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	13 899	12 277
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	767 164	822 663
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-55 574	25 450
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 407	468
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 407	468
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	145	3
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	145	3
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 262	465

COMPTE DE RÉSULTAT

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-54 312	25 915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	771	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	771	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 820	8 419
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	6 820	8 419
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-6 049	-8 419
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	713 768	848 581
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	774 129	831 085
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-60 361	17 496
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	360 000	360 000
Bénévolat		
TOTAL	360 000	360 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	360 000	360 000
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	360 000	360 000
TOTAL	-60 361	17 496

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but la gestion de l'Espace Culturel André Malraux selon les missions et les moyens qui lui ont été dévolus par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Espace Culturel André Malraux est un théâtre et un lieu d'exposition, qui a pour mission :

- de faciliter l'accès au patrimoine culturel,
- de favoriser sur le territoire le développement des pratiques culturelles répondant aux besoins des plus larges publics,
- de proposer une programmation diversifiée et de qualité en matière de spectacles vivants (théâtre, danse, musique...)
- d'accompagner la programmation d'actions de sensibilisation en direction des publics.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux fait l'objet d'un conventionnement avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;

Aux termes d'une convention d'une durée de 1 an renouvelable, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

1) Met à disposition à titre gracieux, pour une valeur locative mensuelle évaluée à 30 000€ HT, soit 360 000€ HT par an : des locaux d'une superficie d'environ 1400 m² composés de bureaux, d'un hall d'accueil, d'une galerie d'exposition, d'un espace cafétéria et d'une salle de spectacle de 361 places assises en configuration normale, et de 249 places assises en plateau avancé.

2) Prend à sa charge :

- L'ensemble des charges d'exploitation du bâtiment (fluides, chauffages, gardiennage),
- L'investissement nécessaire au bon état de fonctionnement et de sécurité du bâtiment,
- Les contrats d'entretien du chauffage, des extincteurs, du système de désenfumage, de l'alarme incendie et anti intrusion,
- Les produits d'entretien, le matériel nécessaire à l'entretien, le nettoyage des vitres et l'entretien courant des locaux.

L'association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux est également soutenue financièrement par le Conseil Régional au titre du dispositif "Aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux opérateurs", contractualisé par une convention quadriennale, et par le Conseil Départemental du Val de Marne dont le soutien est contractualisé par une convention triennale d'objectifs définissant le partenariat existant entre le département du Val de Marne et l'association.

Moyens humains : le théâtre dispose d'une équipe permanente composée de 6 salariés à temps plein en CDI et d'un CDD à temps plein. L'équipe est renforcée par 3 agents d'accueil saisonniers et ponctuellement par l'embauche d'intermittents du spectacle. Un gardien, salarié de la fonction publique, est également mis à la disposition de l'association.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 224 958,46 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -60 360,83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Changement de méthode comptable :

L'association enregistre désormais les subventions d'investissements au passif avec reprise au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations financées (cf. paragraphe sur les subventions d'investissements).

Les subventions d'investissements peuvent, au choix, être enregistrées en produit de l'exercice d'attribution ou

bien être enregistrées au passif du bilan avec reprise au même rythme que les amortissements des biens financés.

Le changement opéré permettra de mettre en adéquation les financements obtenus avec les investissements réalisés avec rattachement des charges aux produits de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre est appliquée, à l'exception du changement évoqué ci-dessus.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et inform.	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans
- Logiciel	3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Depuis le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable applicable aux associations, les contributions volontaires en nature doivent être mises en valeur dans les comptes annuels de l'association. L'ensemble du bâtiment situé au 5, rue Jean Monnet 94270 Le Kremlin-Bicêtre (hors espaces dont l'usage est affecté au conservatoire), gracieusement mis à la disposition de l'AGECAM par l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre pour les besoins de l'exploitation du théâtre et de la galerie d'exposition, pour une valeur locative mensuelle estimée à 30 000€ HT, soit 360 000€ HT par an.

RÉMUNÉRATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

En vertu des dispositions de l'art.20 de la loi n°2006-586, l'information est non fournie car les dirigeants mandataires ne sont pas rémunérés par l'association.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Changement de méthode comptable en 2023 (cf faits caractéristiques de l'exercice) :

Sur les exercices précédents, les subventions d'investissements étaient comptabilisés en totalité au compte de résultat lors de leur attribution. Elles sont désormais comptabilisées dans les fonds associatifs au crédit du compte 131. Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

En 2023, deux subventions d'investissements ont été attribuées pour un montant total de 33 000 euros. 24 950 euros ont été investis, ils restent 8 050 euros à investir en 2024.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement				
		TOTAL				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 433			
		TOTAL				
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	12 010			
		Autres immos corporelles	265 407		24 950	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau & mobilier informatique	26 269				
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL	303 686		24 950	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL				
TOTAL GENERAL			317 118		24 950	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles			13 433	
		TOTAL				
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions				
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.			12 010	
		Autres immos corporelles		280	290 077	
		Inst. gal. agen. amé. divers				
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier			26 269		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL	280		328 356	
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL				
TOTAL GENERAL			280		341 789	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 719	2 424		10 144
TOTAL		7 719	2 424		10 144
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		7 884	1 099		8 982
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	159 659	17 479	280	176 858
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	17 900	2 780		20 680
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		185 443	21 358	280	206 521
TOTAL GENERAL		193 162	23 782	280	216 665

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	14 194	14 194	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	11 598	11 598	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	33 967	33 967	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	2 750	2 750		
Charges constatées d'avance	6 588	6 588		
TOTAUX		69 097	69 097	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 640
Autres créances	36 717
Disponibilités	
TOTAL	40 357

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	53 370,91		17 496,17		70 867,08
Excédent ou déficit de l'exercice	17 496,17	17 496,17	-60 360,83	17 496,17	-60 360,83
Subventions d'investissement			33 000,00	770,80	32 229,20
TOTAUX	70 867,08	17 496,17	-9 864,66	18 266,97	42 735,45

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Changement de méthode comptable en 2023 :

Sur les exercices précédents, les subventions d'investissements étaient comptabilisés en totalité au compte de résultat lors de leur attribution. Elles sont désormais comptabilisées dans les fonds associatifs au crédit du compte 131. Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

En 2023, deux subventions d'investissements ont été attribuées pour un montant total de 33 000 euros. 24 950 euros ont été investis, ils restent 8 050 euros à investir en 2024.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice montant global	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Département Val de Marne - 2023		6 000,00		6 000,00
Grand Orly Seine Bièvre -2023		27 000,00		27 000,00
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL		33 000,00		33 000,00
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subv invest 2023 (GOSB et départ 94)		770,80		770,80
Affectées à des biens renouvelables				
TOTAL		770,80		770,80

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	65 529	65 529		
Personnel & comptes rattachés	19 464	19 464		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	60 084	60 084		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	2 181	2 181		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 366	6 366		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	302	302		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	28 298	28 298		
TOTAUX	182 223	182 223		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	28 298
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	28 298

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 120
Dettes fiscales et sociales	31 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	52 715

ENGAGEMENTS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 35 949,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,77 %
Table de mortalité	2019-2021
Départ volontaire à	64 ans

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pénalités Sacem	28	
Perte IJSS	695	
Perte subvention région 20/21	6 096	
Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat		771
TOTAL	6 820	771